

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **43 (1907)**

Heft 41

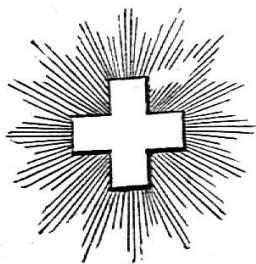
PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Les instituteurs et la nouvelle loi militaire. — Subvention fédérale à l'école primaire. — Inspection médicale au Creusot. — Chronique scolaire : Suisse romande, Neuchâtel, Vaud. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Leçons de choses : Le corps et ses mouvements. — La chanterelle. — Lecture : La dissémination des graines. — Exercices d'élocution. — Composition : La grenouille et le rat ou la perfidie. — Dictées. — Variété. — Erratum.*

LES INSTITUTEURS ET LA NOUVELLE LOI MILITAIRE

Tous les Suisses sont égaux devant la loi. Il n'y a en Suisse ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personnes ou de familles.
(Constitution fédérale, art. 4.)

Le 3 novembre prochain, le peuple suisse se prononcera sur une loi de première importance pour notre pays, loi qui ne peut laisser indifférent le corps enseignant de nos cantons romands et dont *l'Éducateur* a déjà publié les principales dispositions.

Pendant longtemps les instituteurs ont été dispensés de tout service militaire. Ils y furent astreints, dès l'adoption de la Constitution fédérale de 1874, par l'art. 1^{er} de la loi sur l'organisation de l'armée conçu en ces termes : « *Tout Suisse est tenu au service militaire* ».

Cette obligation était cependant tempérée par l'art. 2, lettre e : « *Les maîtres des écoles publiques peuvent, après avoir fait leur école de recrues, être dispensés du service militaire, si l'accomplissement de leurs devoirs professionnels rend cette dispense nécessaire* ».

De tout temps ces dispositions furent interprétées et appliquées de façon fort diverse suivant les cantons. Elles furent la cause de nombreuses réclamations de la part des autorités scolaires et du corps enseignant. A maintes reprises, des discussions fort vives surgirent dans les milieux intéressés ; partisans et adversaires du service militaire des instituteurs se livrèrent même de rudes combats.

Malgré toutes les réclamations des autorités militaires supérieures

demandant la participation des instituteurs à quatre cours de répétition en élite, le canton de Vaud continua à dispenser tous les instituteurs appelés sous les drapeaux en dehors des époques des vacances. Dans quelques cantons, on alla plus loin encore et aucun instituteur ne fut appelé à suivre les cours de répétition.

Quant à l'avancement, les dispositions cantonales réglant le service militaire des instituteurs furent aussi des plus variées. Bien rares furent les cantons qui mirent les maîtres des écoles publiques exactement sur le même pied que les autres soldats. Presque partout des restrictions sans nombre entravèrent ou interdirent l'avancement aux maîtres primaires. Dans le canton de Vaud, par exemple, l'instituteur fut bientôt le paria de l'armée : pas de choix de l'arme, pas d'avancement, mais pour lui toutes les obligations du soldat, toutes les corvées, toutes les charges, trop heureux encore s'il pouvait faire ses cours de répétition avec son unité sans être appelé à la trop célèbre école de retardataires de Wallenstadt, qui ne le dispensait pas toujours du paiement de la taxe.

Aussi le mécontentement devint-il général. Même les instituteurs qui auraient accepté avec plaisir l'obligation du service militaire s'ils avaient été soumis à la loi commune, protestèrent contre un état de choses vraiment intolérable. En 1898, la question militaire fut à l'ordre du jour de nos conférences. Le Comité de la *Société pédagogique vaudoise* adressa au Département militaire cantonal un rapport rédigé par un de ses membres, M. Louis Henchoz, alors instituteur à Lausanne, et contenant, entre autres, la conclusion suivante :

I. L'autorité supérieure de notre canton prendra, aussitôt que possible, une décision dans laquelle il sera tenu compte de l'un ou de l'autre des vœux suivants :

a) Les instituteurs-soldats sont libérés de tout service après l'école de recrues (*proposition de minorité*).

b) Les instituteurs vaudois, aptes au service, ont les mêmes droits que les autres soldats (*proposition de majorité*).

Le Département se rangea au désir de *la minorité* et cela malgré toutes les réserves — incorporation dans l'infanterie, paiement des frais de remplacement, liberté laissée aux autorités d'appeler les instituteurs, pour les cours de répétition, avec d'autres bataillons que les leurs, etc., etc. — dont la majorité avait cru de bonne politique de pallier sa thèse.

Le 1^{er} janvier 1899 vit donc le désarmement des instituteurs vaudois. Triste journée, je vous l'assure, que celle où il fallut se séparer de l'arme que nous avait confiée la patrie ! Triste journée qui laissa dans le cœur de beaucoup d'amers regrets, non encore éteints aujourd'hui. Mais enfin, le corps enseignant était las de voir tant de

divergences et tant d'injustices dans l'application de la loi militaire ; il accepta, oh ! sans enthousiasme, la nouvelle manière de faire, paya l'impôt et prit son mal en patience. Il prévoyait d'ailleurs que petit à petit l'idée du service militaire obligatoire pour les instituteurs, comme pour tous les enfants du pays, ferait son chemin et finirait bien par triompher.

L'article premier de la nouvelle loi : *Tout Suisse doit le service militaire*, si complet dans sa grande concision, lui donne entièrement raison. Et cette fois il n'y a plus d'exemption, plus de dispense, plus de mesures vexatoires, mais au contraire l'article 15 : *La Confédération rembourse aux cantons les trois quarts des frais résultant du remplacement des instituteurs publics appelés comme sous-officiers ou officiers à des cours d'instruction*, d'où découle la certitude que les instituteurs seront soumis à la loi commune.

Il est incontestable qu'au point de vue purement scolaire l'application de la nouvelle loi présentera certains inconvénients et que quelques classes pourront parfois en souffrir. Mais réparties sur l'ensemble des écoles du pays, les absences des maîtres pour service militaire ne représenteront qu'un pour cent excessivement réduit et le mal sera en réalité moins grand qu'on ne pourrait tout d'abord le supposer.

Les maîtres ne seront pas non plus sans rapporter du temps passé sous les drapeaux quelques idées nouvelles et des habitudes d'ordre, de ponctualité, de discipline dont les classes seront les premières à bénéficier.

Rien d'ailleurs ne saurait prévaloir contre cette solution si simple, si naturelle, la seule vraiment équitable : *la justice et l'égalité devant la loi pour le maître d'école comme pour tous les citoyens*. L'instituteur y gagnera certainement en indépendance et en considération. Et lui qui s'élève dans sa classe contre tous les privilèges ne voudra plus de cette faveur qui comporte l'exonération de l'impôt du sang. Il craindra bien trop, comme le dit M. François Guex dans son *Recueil de Monographies pédagogiques*, de mériter le reproche adressé aux instituteurs des pays où les maîtres sont dispensés de tout service militaire : « La crainte du fusil est le commencement de la vocation de bien des instituteurs. »

Enfin au point de vue patriotique et militaire, qui oserait prétendre que les quelques mille instituteurs qui vont renforcer notre armée sont quantité négligeable ? Au dire de personnes compétentes, les maîtres d'école font d'excellents soldats, disciplinés, débrouillards, bien notés de leurs chefs et aimés de leurs camarades. Ils feront de non moins bons sous-officiers et officiers. Educateurs de la jeunesse, ils seront naturellement les éducateurs de leurs frères d'armes à qui,

par exemple, ils sauront inspirer l'esprit de solidarité, de fidélité au drapeau, d'héroïsme, de dévouement et d'honneur.

Si les instituteurs ont le devoir de rester neutres dans toutes les questions qui divisent actuellement les différentes classes sociales, s'ils tiennent à honneur d'inspirer à leurs élèves des notions de tolérance et de pacifisme, ils revendiquent cependant le droit de prendre parti pour la nouvelle loi militaire qui leur apporte enfin l'égalité, que depuis plus de trente ans ils réclament. Et d'ailleurs en face des abominables théories que répandent partout les anarchistes, en face des idées malsaines qui semblent vouloir tout submerger, ils ne peuvent rester simples spectateurs. Et puisque la guerre est une réalité monstrueuse, avec laquelle il faudra encore longtemps compter, ils feront taire quelques préférences personnelles pour apporter joyeusement à la Patrie le sacrifice qu'elle réclame.

JULIEN MAGNIN.

SUBVENTION FÉDÉRALE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le Bureau de la *Société pédagogique de la Suisse romande* a transmis au Conseil fédéral et à la *Conférence des Directeurs de l'instruction publique de la Suisse* les vœux du Congrès concernant l'augmentation de la subvention fédérale à l'école primaire.

Comme nous l'avons dit dans notre numéro du 21 septembre dernier, la Conférence des Chefs de Département, tenue à Lausanne le 3 septembre, n'a pas pu, vu l'heure avancée, s'occuper de la question de l'augmentation de la subvention fédérale à l'école primaire. Une Commission a été désignée pour rapporter sur cet objet dans une prochaine séance. Elle est composée de MM. C. Decoppet, président (Vaud), Dr A. Burckhardt (Bâle), Joseph Düring (Lucerne), H. Ernst (Zurich), Dr Kaiser (Soleure), G. Python (Fribourg), Dr Schmid (Zoug), et, comme secrétaire, Dr A. Huber (Zurich).

Le canton de Vaud est en ce moment *Vorort* de la Conférence des Directeurs de l'instruction publique de la Suisse.

INSPECTION MÉDICALE SCOLAIRE AU CREUSOT

L'éminent directeur des usines métallurgiques du Creusot, M. Schneider, se préoccupe à un haut degré du bien-être des enfants des ouvriers. L'inspection médicale scolaire, organisée sous ses auspices, peut être prise pour modèle. Tous les vendredis, de 2 à 5 heures de l'après-midi, le médecin chargé du service se rend dans une des classes avec un infirmier et les instruments nécessaires. Chaque enfant est pesé, mesuré, on note son tour de poitrine, on examine ses yeux, ses oreilles, ses dents et sa gorge. Un dentiste est aussi chargé de visiter périodiquement les élèves et de donner gratuitement tous les soins que l'état de leur dentition peut réclamer.

Les observations faites sont consignées sur : 1° un bulletin volant, qui est remis aux parents ; 2° une fiche, qui demeure à l'école, suit l'élève de classe en classe et contient en plus ses absences pour cause de maladie.

Le roulement est établi de telle façon que tous les enfants doivent être vus deux fois par an.

CHRONIQUE SCOLAIRE

SUISSE ROMANDE. — La Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande s'est réunie lundi 7 octobre dernier à Fribourg, sous la présidence de M. C. Decoppet. Les titulaires des Départements de Vaud, Berne (M. Gobat), Neuchâtel, Fribourg, Valais et Genève assistaient à la séance, qui a été longue et très nourrie. M. Gerbani, du Tessin, s'était fait excuser à son grand regret. Les questions suivantes ont été traitées : Glossaire romand, Annuaire de l'instruction publique en français, Règlement intercantonal concernant les enfants soumis à l'obligation scolaire et qui passent d'un canton dans l'autre, Méthode de dessin, Grammaire française, Diplôme intercantonal pour l'enseignement du français, etc.

NEUCHÂTEL. — Fonds scolaire de Prévoyance. — Nous disions (voir l'*Educateur* du 21 septembre dernier) que si le travail de réorganisation du Fonds scolaire de Prévoyance n'a pas encore abouti c'est que, l'entente entre intéressés a fait défaut et que les projets étudiés, ne prévoyaient tous qu'une aide insuffisante de la part de l'Etat.

Justifions nos dires.

Manque de commune entente. — Avons-nous besoin d'en dire long pour prouver le bien fondé de notre affirmation ? Non, sans doute. Qu'il nous suffise de rappeler les multiples séances de discussion qui, depuis 1900 déjà, ont eu lieu et malgré lesquelles, institutrices et instituteurs ne se sont pas encore mis d'accord sur les bases mêmes de la réorganisation : cotisation annuelle, chiffre de pension, rente d'invalidité, etc.

Pourquoi cela ? La bonne volonté a-t-elle fait défaut ? Non, nous ne le croyons pas, mais c'est plutôt que, malgré des recherches faites avec la plus grande bonne volonté il n'a pas encore trouvé le moyen de satisfaire les désirs, les besoins légitimes des uns et des autres. Les conditions d'existence, les exigences, les circonstances de la vie ne sont pas les mêmes pour l'institutrice que pour l'instituteur. Or, jusqu'à aujourd'hui on a voulu trop uniformiser les services du Fonds de Prévoyance. Cherchons donc encore et nous trouverons sans doute, le moyen de donner à cette organisation l'élasticité qui lui permettra de satisfaire tous les intérêts en cause.

A ce propos nous retenons comme très digne d'intérêt la proposition contenue dans le projet examiné et discuté dans les dernières conférences de districts proposition consistant en ce que la pension de retraite serait l'objet d'un contrat individuel, quitte à ce que l'aide de l'Etat soit calculée à raison d'une allocation par unité de contrat et non arrêtée à une somme globale fixée, quel que soit le nombre d'assurés.

Mais cette aide, suffisante pour être efficace, l'avons-nous? *Jusqu'à maintenant elle ne nous a pas été offerte.*

L'Etat, depuis 1889, nous a versé et offre de verser encore une somme de fr. 20 000 pour garantir les droits des membres actuels du Fonds. Il verserait, d'après le dernier projet, en faveur des membres nouveaux, fr. 4 par mois. C'est bien quelque chose. Merci, très sincèrement merci, pour ce qui a été donné, merci non moins sincèrement pour ce qui est offert; mais hélas! l'offre reste insuffisante et douloureusement insuffisante, car, à ce taux-là, il faudrait que les prestations personnelles des intéressés fussent sensiblement plus fortes que ce n'est le cas actuellement et puis, il leur faudrait aussi attendre jusqu'à 55 ans, les institutrices, jusqu'à 60 ans les instituteurs, pour avoir droit à cette pension de retraite. A supposer qu'ils ne soient entrés dans l'enseignement qu'à l'âge de 26 ans, il leur faudrait donc 35 et 40 ans d'enseignement avant de pouvoir bénéficier de la pension.

Or, nous osons affirmer que, dans l'intérêt même de l'école, il serait de toute opportunité que le renouvellement normal ordinaire du corps enseignant se fit plutôt tout les 25 ou 30 ans que tous les 35 ou 40 ans.

Que l'Etat consente à fournir un appui matériel plus fort, qu'il porte son allocation mensuelle à fr. 5 au minimum par assuré avec droit effectif à la pension après 30 ans d'activité et en ce temps où la position financière le porte à emprunter plutôt qu'à placer, il aura cependant fait un placement à gros intérêts, à très gros intérêts même.

D'autre part, le corps enseignant, dès qu'il aura été mis au bénéfice de l'augmentation de traitement promis et attendu depuis si longtemps, consentira lui aussi à verser une prime annuelle plus forte.

Sans parler de Genève qui a fait les choses presque trop largement, sait-on que notre voisin immédiat, le canton de Vaud a, dès 1897 déjà, assuré à son corps enseignant une retraite sensiblement supérieure à celle dont peut jouir l'instituteur neuchâtelois? Encore que par une loi du 15 mai 1906 l'instituteur vaudois a eu son traitement porté à quelques centaines de francs au-dessus de celui de l'instituteur neuchâtelois.

Qu'il nous soit d'ailleurs permis de mettre ici sous les yeux de nos lecteurs la loi vaudoise du 15 février 1897 sur les pensions de retraite des régents et des régentes primaires.

C'est très court et c'est très bon, dans ses grandes lignes du moins.

« Le Grand Conseil du canton de Vaud, etc.

ARTICLE PREMIER. L'instituteur ou l'institutrice breveté, qui compte trente années de service ou plus, a droit à une pension de retraite calculée à raison de fr. 30 par année de service pour les instituteurs et de fr. 24 pour les institutrices, jusqu'au maximum de fr. 900 pour les instituteurs et de fr. 720 pour les institutrices.

ART. 2. L'instituteur ou l'institutrice breveté qui, après dix ans de service au moins, se trouve dans l'impossibilité de continuer ses fonctions, pour cause de maladie ou d'infirmité contractée ou considérablement aggravée depuis sa nomination, a droit à une pension de retraite calculée sur la même base.

Sur les unes ou sur les autres de ces bases, la forte étude de M. Benoît, de la Chambre cantonale d'assurance, pourrait être reprise, modifiée et certainement adoptée.

Dès lors, l'instituteur neuchâtelois pouvant, comme ses collègues genevois et vaudois compter sur plus de sécurité dans l'avenir serait aussi disposé à se consacrer toujours plus complètement à l'éducation de tous et de chacun des enfants confiés à ses soins.

HINTENLANG.

VAUD. — L'école dans la forêt. — Dans toutes les agglomérations urbaines, il est un certain nombre d'enfants anémiques, trop faibles pour suivre régulièrement les classes, mais pas assez malades pour être admis à l'hôpital. Après avoir ouï un superbe rapport de notre ancien collègue, M. Alb. Matthey, les autorités lausannoises, toujours pleines de sollicitude pour les petits souffreteux, ont voté un crédit de fr. 5500 en faveur d'une école dans la forêt. Tous les matins, un tram transportera les bambins non loin des Fougères, en Etavez. Une institutrice présidera à leurs leçons et à leurs jeux ; une cuisinière leur préparera des repas substantiels.

Nos vives félicitations à ceux qui ont coopéré à cette œuvre humanitaire.

*** **Retraite de M. Hoffer à Morges.** — Notre cher vétéran va poser la baguette après quarante années de services. Nous, qui avons été son élève, nous nous sentons pressé de le remercier pour toute sa bonté, pour tout son dévouement. La vie de l'instituteur en ville n'est pas toujours rose ; on y trouve souvent des écoliers aimables, mais parfois aussi des mauvaises têtes, des *mal commodes* qui donnent à leur maître du fil à retordre. Même de ceux-là, M. Hoffer sut se faire aimer ; ses écoliers cherchaient à faire plaisir à celui qui fut envers eux prodigue de patience, de bienveillance, de cordialité ; ils gardent de lui un souvenir inoubliable.

Nos bons vœux l'accompagnent dans sa retraite.

R. RAMUZ.

*** **Cours de directeurs.** — Le cours de directeurs de chant, organisé sous les auspices de la Société cantonale des Chanteurs vaudois et du Département de l'Instruction publique, s'est terminé dimanche 5 octobre, par un concert que les journaux quotidiens ont loué sans réserve. Cette audition fait honneur au directeur général du cours, M. le professeur Troyon. On a peine à concevoir une telle préparation dans un temps si court, surtout si l'on songe que cette dernière était purement accessoire et ne prenait qu'une heure et demie par jour. Le cours a commencé, en effet, lundi 30 septembre, dans les magnifiques locaux de l'Ecole normale, mis obligeamment à la disposition des organisateurs par la direction de cet établissement. Quatre-vingt-dix-huit participants ont suivi ce cours avec un intérêt croissant. M. Troyon, avec la direction générale, était chargé de l'émission de la voix. Tous les moyens propres à augmenter le volume des voix, à rendre ces dernières plus souples, plus mœlleuses et plus expressives ont été mis à la portée de chacun.

M. Mayor, professeur, durant neuf heures, a exposé, avec infiniment de clarté, une nouvelle méthode de solfège basée sur le système de Jaques-Dalcroze. La vulgarisation de cette dernière serait évidemment désirable. Les difficultés, inhérentes au rythme et aux différentes tonalités, disparaissent au fur et à mesure de son emploi. Le phrasé et l'application judicieuse des nuances dans un morceau ont vivement intéressé tous les auditeurs.

La partie la plus ardue du cours était certainement l'harmonie. M. A. Dénéreaz, organiste et compositeur bien connu, avait bien voulu se charger de cette tâche ingrate. Rien d'abstrait dans le remarquable exposé de ce professeur, toute

la science de l'harmonie reposant sur les principes mathématiques et absolument naturels. Lancer ses auditeurs sur cette voie et les engager à travailler ensuite, leur donner une idée de la formation et de l'enchaînement des accords, tel est le but que s'était proposé M. Dénéreaz.

A côté de ses leçons d'émission, de solfège et d'harmonie, une heure et demie par jour était consacrée à des exercices pratiques de direction. Le cours était divisé en trois groupes placés respectivement sous la direction de MM. Mayor, Dénéreaz et Pilet, ce dernier professeur à Vevey. Chacun des participants dirigeait à tour de rôle et recevait ensuite les observations propres à modifier telle ou telle manière défectueuse de procéder.

La direction générale du cours avait également prévu l'emploi des soirées, mais de façon plutôt agréable : Mardi 1^{er} octobre, excursion à Lutry pour assister à une répétition générale de la Chorale et cordiale réception de cette dernière. Mercredi, audition du magnifique concert de l'Orchestre symphonique. Jeudi, banquet officiel à l'Hôtel de France. (Discours, productions diverses). Vendredi, conférence de M. G. Humbert : *Le chœur d'hommes et son évolution*, Samedi, aimable invitation du corps enseignant lausannois. (Discours, productions diverses).

A l'issue du concert de dimanche, le Comité central de la Société des chanteurs vaudois avait convoqué tous les participants au cercle de Beau-Séjour, où une collation leur fut offerte. De chaleureux remerciements sont adressés aux professeurs du cours par MM. Bourgoz et Mermod. Ce dernier, au nom des participants, remet à chacun d'eux un modeste souvenir sous la forme d'une petite coupe avec dédicace.

Tel est en résumé le compte rendu très abrégé du dernier cours de directeurs, qui laissera chez tous ceux qui ont eu le privilège de le suivre, un durable souvenir.

« La semence est répandue, a dit M. Bourgoz. Puisse-t-elle germer et produire d'heureux fruits quand au développement du chant dans notre pays. »

A. P.

*** **Enseignement primaire supérieur.** — M. Henri Mégroz, inspecteur de l'enseignement secondaire, faisait aussi partie de la commission chargée d'examiner les candidats à l'enseignement dans les classes primaires supérieures.

BIBLIOGRAPHIE

HUZON DE PLEUJOUSE ET ALIE D'ASUEL

Nul homme peut-être, dans le Jura, ne fut plus connu et plus estimé qu'Antoine Biétrix, le père Biétrix, comme on l'appelait familièrement. Il joignait à une érudition peu commune, ayant pour base de solides études classiques, et à ses connaissances particulières en archéologie et en héraldique, une simplicité et une bienveillance qui lui valurent de chaudes et sincères amitiés. Il était dans les meilleurs termes avec les Thurmann, les Daguet, les Quiqueröz, les Stockmar, le général Dufour, dont il fut le contemporain. Sa franchise était proverbiale. Pour un peu rude qu'elle fût à l'occasion, elle n'a jamais desservi son coin de pays, le Jura, qu'il a passionnément aimé.

Biétrix mourut à l'Asile des vieillards de St-Imier, où il avait demandé de finir ses jours. Il laissait après lui une œuvre manuscrite considérable, que sa modestie l'avait empêché de publier.

Il serait regrettable qu'elle fût perdue tout entière. Un de ses admirateurs et amis y a songé. M. G. Ferrier, professeur à St-Imier et littérateur consciencieux, a tenu à honneur, et nous lui en savons gré, d'en exhumer une partie à l'intention des curieux de l'histoire et des mœurs d'autrefois. Il s'agit du volume de Biéatrix, intitulé *Huzon de Pleujouse et Alie d'Asuel*, que l'auteur, avant sa mort, lui a permis de faire paraître.

Qu'est-ce que *Huzon de Pleujouse et Alie d'Asuel* ? C'est un roman historique des plus intéressants et incontestablement des plus instructifs. Mais ici nous laissons la parole à M. Ferrier, qui s'exprime comme suit dans la préface qu'il a écrite pour ce livre :

« Antoine Biéatrix fut un chercheur et un penseur. Il a fouillé, durant plus de cinquante ans, les archives, les ruines et les monuments de notre pays. En amateur envieux des vestiges d'un passé lugubre, mais non sans poésie, il nous en décrit les us et coutumes, les châteaux et les cloîtres, les humbles masures et les puissantes forteresses, sans rien nous cacher des mœurs corrompues ni des brutalités de ces siècles disparus ; il nous fait connaître le peuple, la noblesse, les moines et les nonnes, le haut et le bas clergé, leurs qualités et leurs turpitudes, leurs grandeurs et leurs faiblesses. On ne saurait s'imaginer tout ce que cet homme de haute culture a su mettre dans son œuvre !... »

Et plus loin :

« ... Il a réuni, avec une patience de bénédictin, tous les matériaux nécessaires pour faire revivre la société en ces temps reculés du moyen âge, particulièrement les XI^{me}, XII^{me} et XIII^{me} siècles. Ses renseignements nous permettent de comprendre ce qu'étaient alors les superstitions, la philosophie, l'intolérance, le crime, l'amour et la piété. Il reprend les légendes, les dissèque, les fouille, les illumine, dévoilant les préjugés et les monstruosité avec une naïveté, une bonne foi, un courage parfaits et une étonnante simplicité. »

L'ouvrage, dont on connaît maintenant la substance, — l'émouvante idylle exceptée — et dont le style a été revu par M. Ferrier, contiendra en outre une quarantaine d'illustrations, dont quelques-unes de l'auteur. Il paraîtra sous peu, au prix de 5 fr. en souscription et de 8 fr. en librairie. Les instituteurs et institutrices, qui s'intéressent à l'histoire du Jura bernois, sont priés d'envoyer leurs souscriptions par carte postale à M. G. Ferrier, professeur à St-Imier.

N...

Feuille d'hygiène et de médecine populaire. Neuchâtel, chez Attinger frères.

Nous avons sous les yeux les numéros de juin et juillet. Le Dr Borel y signale la gravité des « Écoulements d'oreille », en posant la question : Quoi de plus fréquent qu'un écoulement d'oreille surtout chez les enfants ? Mais les parents saisiront tous les dangers de cette affection trop familière en lisant encore l'article : « Enfants durs d'oreille ». Un chaud merci au Dr Châtelain pour son étude si captivante, si suggestive qu'il vient de terminer sur l'« Eau ». Et qui n'a aucun intérêt à connaître l'« Influence de la volonté sur la longévité » ? L'élixir de longue vie est à votre disposition : prenez le plus grand flacon. Il ne s'agit pas de charlatan, lisez.

Tout est à citer, au reste, dans ces deux numéros : les « Jouets », « Conseils aux baigneurs », « Théorie et pratique », « N'exagérons pas les sports », « Le bain du petit enfant », « Vomissements des nouveau-nés », etc., etc.

PARTIE PRATIQUE

LEÇONS DE CHOSES

Degré inférieur.

Le corps et les mouvements.

I. INTRODUCTION. — Vous savez que les hommes ont inventé beaucoup de machines. — Lesquelles ? — Pourquoi ? — Nous allons parler aujourd'hui de quelque chose de beaucoup plus compliqué, de beaucoup plus merveilleux, qui fonctionne plus admirablement que la plus perfectionnée des machines inventées par d'habiles ingénieurs. Cette machine, nous en possédons chacun une ; devinez ce que c'est ? Notre corps.

II. OS. — Qu'est-ce qui fait que nous pouvons nous tenir debout, ou assis ? Nos os. — Pourquoi est-ce qu'un serpent peut se dresser sur sa queue, un ver de terre jamais ? C'est que le serpent a des os, et que le ver n'en a pas. — Regardez un de vos camarades : voyez-vous des os ? Les dents. — Et où sentez-vous des os, dans votre propre corps ? (Réponses nombreuses.) — Quelle forme a l'os de la tête ? Comment s'appelle-t-il ? Crâne. — A quoi sert-il ? A renfermer cet organe si délicat, qui se nomme le cerveau, et qui est le siège de notre pensée. — Questions analogues pour les os du tronc et des membres ; à propos de la colonne vertébrale, insister sur l'importance d'une bonne tenue, pour qu'elle ne se déforme pas.

III. MUSCLES. — Tous ces os sont solidement attachés les uns aux autres par des ligaments. Mais, même reliés ensemble, ils ne nous serviraient pas à grand-chose ; pour que nous puissions les faire remuer, faire des mouvements, il faut quoi ? Des muscles. — Qui a déjà vu des muscles ? Où ? Chez le boucher. — Les aperçoit-on quelquefois chez l'homme ? Dans une plaie. — Sentez-vous des muscles dans votre corps ? Où ? A quelle partie de la tête ? Devant ou derrière vos mollets ?

Savez-vous où les hommes forts, les gymnastes, ont des muscles bien développés ? Aux bras. — Comment les appelle-t-on ? Prenez dans la main droite la partie supérieure de votre bras gauche (entre le coude et l'épaule), étendez et pliez plusieurs fois votre bras gauche. Que remarquez-vous ? Chaque fois que le bras se plie, le muscle grossit. Voici pourquoi : les muscles qui sont attachés à l'épaule et à l'avant-bras doivent devenir plus longs ou plus courts, au moment où vous pliez l'avant-bras. Plus courts, ils se contractent. Comme ils continuent à être du même volume, ils vont s'élargir. (Comparaison avec un oreiller qui se gonflera d'autant plus qu'on diminuera sa longueur.)

Faire exécuter à chaque enfant un mouvement différent, en leur faisant dire de quels muscles ils se servent.

Dans quelles leçons faites-vous travailler vos muscles, et lesquels ? Leçons d'écriture, de dessin, etc., surtout : leçon de gymnastique, son utilité pour faire bouger et développer les muscles dont nous ne nous servons pas ordinairement.

IV. CERVEAU, MOELLE ÉPINIÈRE ET NERFS. — Ce n'est pas encore suffisant d'avoir des os et des muscles solidement reliés entre eux par des tendons. Il faut encore qu'ils soient bien commandés ; dans certaines maladies (folie, ivresse), le commandant est malade, les muscles et les os n'obéissent plus, se meuvent à tort

et à travers ; c'est comme une école où les enfants n'obéiraient plus à leur maître : c'est un affreux désordre.

Qui est ce commandant ? Le *cerveau* et son prolongement dans la colonne vertébrale : la *moelle épinière* ; c'est dans le cerveau qu'habite l'intelligence, la réflexion, la volonté ; le cerveau malade, ces facultés s'en vont. Le cerveau envoie ses ordres aux muscles par de petits fils blancs qui partent du cerveau ou de la moelle et qu'on nomme des nerfs ; il y en a une multitude dans notre corps ; ils partent du cerveau ou de la moelle par paquets, puis se divisent, deviennent toujours plus fins et vont jusqu'au bout des doigts, au bout des pieds, partout, dans toutes les parties du corps.

Voyons comment tout cela va fonctionner. Levez les bras ! Baissez-les ! Levez ! Baissez ! C'est vite fait. Voyons ce qui s'est passé.

Quand j'ai dit : « Levez les bras ! », vous avez entendu cet ordre. D'où est parti le son ? De mon gosier ? — Où est-il allé ? Frapper la petite paroi qui se trouve au fond de vos oreilles. Derrière cette paroi, un petit messager, un petit nerf est vite allé raconter au cerveau que j'avais dit : « Levez les bras ! » Aussitôt le cerveau a envoyé d'autres petits nerfs avertir les muscles des épaules qu'ils devaient se contracter pour faire lever vos bras : les muscles des épaules ont obéi et les bras se sont levés. Quelques écoliers n'avaient pas entendu ou pas compris l'ordre ; d'où vient qu'ils ont fini par lever les bras ? Parce qu'ils ont vu les autres enfants qui levaient les bras. Ce n'est plus le petit messager de l'oreille qui a averti le cerveau du mouvement à exécuter. Mais lequel ? Celui des yeux.

Faire raconter à un enfant ce qui s'est passé au moment où le commandement : « Baissez ! » a été donné.

Puis faire expliquer ce qui se passe quand les enfants copient quelque chose à la planche, après explication, quand ils se lèvent le matin, quand ils récitent leurs leçons, quand ils font tel jeu ou tel exercice de gymnastique.

Cette recherche et cette explication par les enfants de leurs actes familiers — jusqu'alors incompris et inconscients — les captivera et leur permettra d'entrevoir déjà quelque chose du merveilleux fonctionnement de notre organisme.

A. DESCOEUDRES.

Degré intermédiaire et supérieur.

La chanterelle.

OBSERVATIONS : 1. Après la pluie, les champignons croissent nombreux et avec rapidité. — 2. Laissez quelques heures un champignon mûr sur du papier blanc : corpuscules bruns, les spores. — Examiner le mycélium dans le sol.

I. Un des plus communs parmi les champignons de nos bois est la chanterelle. Son habitat est riche en matières organiques, chaud, peu éclairé. Elle croît de juillet à octobre. Il y a deux variétés de chanterelles comestibles : la première, dont la chair est ferme, rosée, apparaît dans les sols secs (forêts de chênes et de hêtres), tandis que la seconde, aqueuse, filandreuse, se trouve fréquemment dans la mousse humide.

Il y a aussi une chanterelle vénéneuse, de couleur orangée ; ses lames sont plus minces et plus nombreuses que celles des espèces précédentes, le chapeau est moins creux, parfois même bombé.

II. D'une spore se développe un filament qui se ramifie. Plusieurs d'entre eux

forment la plante proprement dite, le *mycélium*, qui vit donc dans le sol. De temps à autre, ce mycélium émet au-dessus du sol un fruit que nous appelons le champignon, composé d'un pied et d'un chapeau. Sur la face inférieure du chapeau, abritées contre les intempéries, des lames rayonnent depuis le centre. Si nous les examinons au microscope, nous verrions qu'elles portent des filaments particuliers, les *basides*, terminés par les spores. Dans celles-ci, il n'est pas possible de distinguer un embryon comme dans les graines (haricot). C'est pourtant d'elles que naît la nouvelle plante. Comme chez tous les autres champignons, la chlorophylle manque.

III. Comparer la chanterelle aux espèces les plus communes .

Agarics délicieux, des jachères, champêtre, rougeâtre.

Hydne, sinueux, écaillé.

Les bolets (faire distinguer sur place le bolet comestible du bolet vénéneux). Ces champignons n'ont pas de lames, mais des tubes.

Clavaires (vénéneuse et comestible).

Lycoperdon, craterelle, morille.

Fausse orange, agarics panthère et émétique.

IV. Par suite du manque de chlorophylle, les champignons ne peuvent pas assimiler les matières inorganiques. C'est pour cela que, devant tirer du sol des matières organiques, ils vivent dans les sols riches en débris végétaux ou animaux; pour la même raison, ils se passent de racines et de feuilles. Nombreuses sont les limaces et les larves qui vivent du champignon et qui trouvent une sûre retraite dans le chapeau.

Les champignons qui ne sont pas protégés par une substance vénéneuse sont consommés par l'homme, mais il ne faut pas exagérer leur valeur alimentaire. De récentes analyses ont prouvé qu'ils ne peuvent en aucun cas remplacer la viande. On les cultive en tenant compte de leurs conditions d'existence : beaucoup de matières organiques, de l'humidité, une température moyenne (10 à 12°), peu de lumière. Dans une cave aménagée à cet effet, on répand de la terre mélangée à de nombreux filaments sur des planches de terre bien divisée et de fumier chevalin. C'est près des grandes villes : Paris, Berlin, que cette culture a pris un certain développement.

Les amateurs feront bien de prendre en considération ce qui suit :

1. Il n'est pas de moyen éprouvé qui permette la distinction entre la chair d'un champignon comestible et celle d'une variété vénéneuse. Chaque espèce peut changer sa forme et sa couleur. Le mieux sera donc de toujours demander l'avis d'un connaisseur.

2. Tous les champignons se pourrissent facilement, les espèces comestibles qui ne sont plus très fraîches peuvent aussi être très vénéneuses. Ne les conservons donc que dans des endroits secs et frais; si nous ne les consommons pas de suite, séchons-les,

3. N'employons que des variétés dont nous sommes sûrs; jetons tout ce qui est endommagé par les limaces ou les vers.

(D'après Lay et divers.)

J. JAQUENOD.

LECTURE OU RÉSUMÉ DE LEÇONS DE CHOSES

La dissémination des graines.

I. Les précautions prises par la nature pour assurer la dispersion des graines ou la dissémination, sont admirables. Quand le fruit mûr est succulent, il ne tarde guère à se désorganiser ; ses parties se séparent ; ses graines, devenues libres, s'étalent à terre, et, dans les débris des enveloppes charnues, elles trouvent un engrais qui favorise leur germination.

Les valves du fruit de la balsamine se roulent tout à coup sur elles-mêmes et, s'élançant, entraînent avec elles les semences. La capsule de la pensée s'ouvre en trois valves qui portent les graines dans leur milieu et présentent la forme d'une nacelle. Après avoir été étalés, les bords de ces valves se rapprochent peu à peu et pressent les semences qui glissent, s'échappent et se dispersent.

Quand les fruits ne s'ouvrent pas, tantôt ils sont pourvus d'ailes qui permettent aux vents de les transporter au loin, tantôt ils sont hérissés de pointes qui s'accrochent aux poils des animaux et aux vêtements de l'homme. Les aigrettes des valérianes et des composées soutiennent dans l'air les semences de ces plantes. Après avoir parcouru des espaces considérables, de telles graines tombent sur la terre et germent à des distances énormes du lieu où elles sont nées.

II. Quand il n'existe ni ailes, ni pointes, ni aigrettes, d'autres moyens de dissémination viennent y suppléer. Dans nos climats, c'est en général en automne que la maturation s'achève, et alors les vents règnent avec violence. Des tourbillons soulèvent les semences, les transportent d'un lieu dans un autre, et quelquefois nous voyons, presque au faite de nos édifices, des herbes, des arbrisseaux croître dans les fentes des pierres, où le temps a réuni quelques rares parcelles de terre.

Les rivières, les torrent et les fleuves sont encore, pour les fruits et les graines, un moyen puissant de dispersion. Ces dernières, lorsqu'elles sont mûres, tombent le plus ordinairement au fond de l'eau ; mais souvent aussi elles présentent des appendices remplis d'air, qui leur permettent de surnager. Enfin, quand elles ne se soutiennent pas à la surface de l'eau, elles peuvent être entraînées par le courant. C'est ainsi que, bien loin de la source des grandes rivières, on trouve souvent sur leurs bords, dans les contrées les moins élevées, des espèces qui appartiennent aux sommités des montagnes.

Si les animaux dévorent une foule de graines, ils contribuent puissamment à en répandre d'autres. Les chevaux et les mulets mangent les tiges et les feuilles des plantes, et, n'en pouvant toujours digérer les semences, ils les rejettent intactes et propres à germer. Les oiseaux disséminent de la même manière les graines et les noyaux des fruits charnus dont ils se sont nourris. Les rats, les loirs et d'autres rongeurs font sous terre des magasins de fruits pour l'arrière-saison ; mais, souvent obligés de prendre la fuite, ils abandonnent leurs provisions, et les graines qu'ils avaient réunies germent quand le printemps ramène la chaleur. C'est ainsi que, par une admirable providence, les animaux ressemblent eux-mêmes les plantes qui leur fournissent des aliments.

A. DE SAINT-HILAIRE.

Exercices d'élocution.

Degré inférieur.

Comment s'y prend-on :

a) Pour enfoncer un clou ? — pour l'enlever ? — pour coudre ? — pour découdre ? — pour faire du feu ? — pour l'éteindre ? — pour ôter des taches d'encre ? — pour enfiler une aiguille ?

b) Pour arroser un jardin ? — pour arracher des mauvaises herbes ? — pour couper l'herbe ? — pour couper le blé ? — pour lier une gerbe ? — pour rentrer le foin ou le blé ? — pour labourer ? — pour semer ? — pour abattre un arbre ? — pour récolter les cerises ? — les noix ? — les pommes ? — le raisin ? — les pommes de terre ?

c) pour voyager ? — pour manger ? — pour boire ? — pour parler ? — pour écrire ? — pour marcher ? — pour sauter ? — pour courir ? — pour nager ?

d) pour jouer aux billes ? — à colin-maillard ? — à saute-mouton ? etc. — pour attraper des papillons ? — des poissons ?

e) Pour bien voir ? — pour bien apprendre ? — pour bien parler ? — pour bien chanter ? — pour bien dessiner ?

f) pour réprimer sa gourmandise ? — sa paresse ? — son orgueil ? — sa méchanceté ? — sa colère ? — sa mauvaise humeur ? — son égoïsme ?

A quoi reconnaît-on :

Un enfant poli ? — un enfant bon ? — un enfant obéissant ? — un enfant travailleur ? — un enfant discret ? — un enfant aimable ? — un enfant respectueux ? — un enfant droit ? — un enfant complaisant ? — un enfant soigneux ?

(Exiger plusieurs réponses à chaque question).

Comment appelle-t-on :

Un *meuble* sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir à la fois ? (deux noms) — Un meuble sur lequel ne peut s'asseoir qu'une personne ? — Un meuble sur lequel on s'étend pour dormir ? — Un meuble qui sert à poser des objets ? — Un meuble qui sert à renfermer des habits ou d'autres objets ? Un meuble destiné à renfermer des livres ? etc. — Un *objet* qui sert à nous éclairer le soir ? — Un objet qui sert à transporter les livres et cahiers d'école ? — Des objets qui nous servent à porter notre nourriture jusqu'à la bouche ? etc. — Un *instrument* qui sert à couper les aliments ? — Un instrument qui sert à tailler les crayons ? — Un instrument qui sert à couper l'étoffe ? — Un instrument qui sert à couper le bois ? — Des instruments qui servent à coudre ? — à écrire ? — à effacer ? — Un instrument qui sert à enfoncer des clous ? — à les ôter ? — Un instrument qui sert à faire un trou dans le bois ? etc.

Dans cette dernière série d'exercices exiger toujours comme réponses des phrases complètes.

A. DESCOEUDRES.

COMPOSITION

La ruse la mieux ourdie
Peut nuire à son inventeur ;
Et souvent la perfidie
Retombe sur son auteur.

LA FONTAINE.

Lire la fable « La grenouille et le rat » aux élèves. Explication des termes difficiles.

Compte-rendu oral. Faire découvrir aux enfants la morale de cette fable. Ecrire au tableau les quatre vers cités plus haut et les expliquer :

Un rat plein d'embonpoint, gras, et des mieux nourris,
Sur le bord d'un marais égayait ses esprits.
Une grenouille approche, et lui dit en sa langue :
« Venez me voir chez moi ; je vous ferai festin ».
Messire rat promet soudain :
Il n'était pas besoin de plus longue harangue.
Elle alléqua pourtant les délices du bain,
La curiosité, le plaisir du voyage,
Cent raretés à voir le long du marécage :
Un jour, il contera à ses petits-enfants
Les beautés de ces lieux, les mœurs des habitants,
Et le gouvernement de la chose publique
Aquatique.

Un point sans plus tenait notre rat empêché :
Il nageait quelque peu, mais il fallait de l'aide.
La grenouille à cela trouve un très bon remède ;
Le rat fut à son pied par la patte attaché ;
Un brin de junc en fit l'affaire.
Dans le marais entrés, notre bonne commère
S'efforce de tirer son hôte au fond de l'eau.
C'était, à son avis, un excellent morceau.
Déjà, dans son esprit, la grenouille le croque ;
Il a beau supplier ; la perfide s'en moque !
Il résiste ; elle tire. En ce combat nouveau,
Un milan qui dans l'air planait, faisait la ronde,
Voit d'en haut le pauvre se débattant sur l'onde.
Il fond dessus, l'enlève, et, par même moyen,
La grenouille et le lien.
La ruse la mieux ourdie
Peut nuire à son inventeur ;
Et souvent la perfidie
Retombe sur son auteur.

LA FONTAINE.

APPLICATIONS. — Nous pourrions en trouver plusieurs, mais nous ne nous occupons ici que des exercices de rédaction. Nous pourrions faire traiter le sujet de plusieurs manières ; quant au titre, chaque maître peut en trouver un nouveau. Voici, par exemple, quelques sujets de composition :

a) *La perfidie*. Développement de la morale indiquée par La Fontaine. Se rappeler aussi les paroles suivantes : « Le méchant fait souvent une œuvre qui le trompe » ou encore : « Le méchant tombe parfois dans la fosse qu'il a creusée. » Ce sujet étant assez difficile, le maître pourrait le faire traiter seulement par des élèves avancés

b) *La grenouille et le rat*. Sujet très simple. Les élèves ne font que reproduire en prose la poésie expliquée par le maître.

c) *La borne*. Un paysan, jaloux de son voisin, déplace, pendant une nuit sombre, la borne qui sépare leurs propriétés, afin d'augmenter la surface de son

champ. La punition ne se fit pas attendre. Quelques jours après, ce paysan cueillait des cerises; son échelle glissa et il tomba sur la malencontreuse borne. Il resta malade longtemps, et se promit bien, une fois guéri, de ne plus...

d) Inviter les élèves à trouver d'autres exemples.

Nota. Si j'ai fait quelques changements dans le texte de la poésie, mes collègues me le pardonneront; en effet, j'ai éliminé certains termes vieillis ou peu employés. Il faut se rappeler que j'ai eu en vue ici, principalement, la morale de cette fable.

A. B.

DICTÉES

Degré supérieur.

La terre vivante.

Les savants ont découvert que les terres fertiles sont peuplées d'êtres microscopiques qui s'y multiplient et y travaillent à notre profit. Ils sont nos véritables fournisseurs d'azote. Par eux, les débris de végétaux, racines mortes, chaume, feuilles, etc., tous les résidus organiques, dans le sol et dans les fumiers, sont détruits; leurs éléments décomposés sont mis à la disposition des nouvelles générations de plantes.

Il est de ces microbes qui fabriquent de l'ammoniaque, d'autres qui transforment cet ammoniaque en nitrates. Il en est qui tirent directement le nitrate de l'atmosphère. Ce sont des êtres bien vivants. Il leur faut de l'air respirable: privés d'oxygène, ils meurent. Ils souffrent de la sécheresse comme de l'excès d'eau; ils aiment les températures moyennes et ne travaillent plus dès qu'il fait trop froid ou trop chaud. Ils ne peuvent prospérer dans une terre compacte où l'air ne peut pas pénétrer, non plus que dans une terre noyée et pour la même raison!

(*Manuel général.*)

G. A.

Paysage d'automne.

Je marchais sur la *lisière* d'un *champ* que des paysans étaient en train de préparer pour les *semilles* prochaines. Le paysage était vaste et *encadrait* de grandes lignes de verdure, un peu rougie aux *approches* de l'automne, ce large terrain d'un brun vigoureux, où des pluies *récentes* avaient laissé dans quelques sillons des lignes d'eau que le soleil faisait briller comme de minces *filets* d'argent. La journée était claire et tiède, et la terre, fraîchement ouverte par le tranchant des charrues, *exhalait* une vapeur légère.

Dans le haut du champ, un vieillard poussait gravement son *areau* de forme *antique*, traîné par des bœufs *tranquilles*, à la robe d'un *jaune pâle*, véritables *patriarches* de la prairie, hauts de taille, un peu maigres, les cornes longues et rabattues, de ces vieux travailleurs qu'une longue habitude *a rendus* FRÈRES, comme on les appelle dans nos campagnes et qui, privés l'un de l'autre, se refusent au travail avec un nouveau compagnon et se laissent mourir de chagrin.

C. F.

G. SAND.

ERRATUM

Page 596 du précédent numéro, 14^e ligne, au lieu de *câbles*, lisez *lobes*.

VAUD
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Bibliothèque cantonale et universitaire.

En dehors des heures habituelles, la Bibliothèque cantonale et universitaire sera ouverte à la consultation les lundi, mercredi et vendredi, de 6 à 9 heures du soir.

Ce service supplémentaire fonctionnera pendant les mois de novembre 1907 à mars 1908 inclusivement.

Lausanne, le 10 octobre 1907.

*Le Département de l'Instruction publique
et des Cultes.*

LA SÉRIE D'ÉLITE

de 40 "Monos" hautement artistiques est offerte à MM. les instituteurs au prix réduit de fr. 3, par la

Société internationale du "MONO" à WINTERTHOUR.

VETEMENTS

SUR MESURE ET CONFECTIONNÉS

façon

ÉLÉGANTE ET SOIGNÉE

2 Coupeurs à la Maison

COSTUMES SPORT

& Costumes enfants, tous genres

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

CHEMISES BLANCHES & COULEURS

PRIX MODÉRÉS
marqués en chiffres
connus.

Escompte
habituel **3** %

10 %

aux
membres
de la
S.P.R.



Systemes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés.

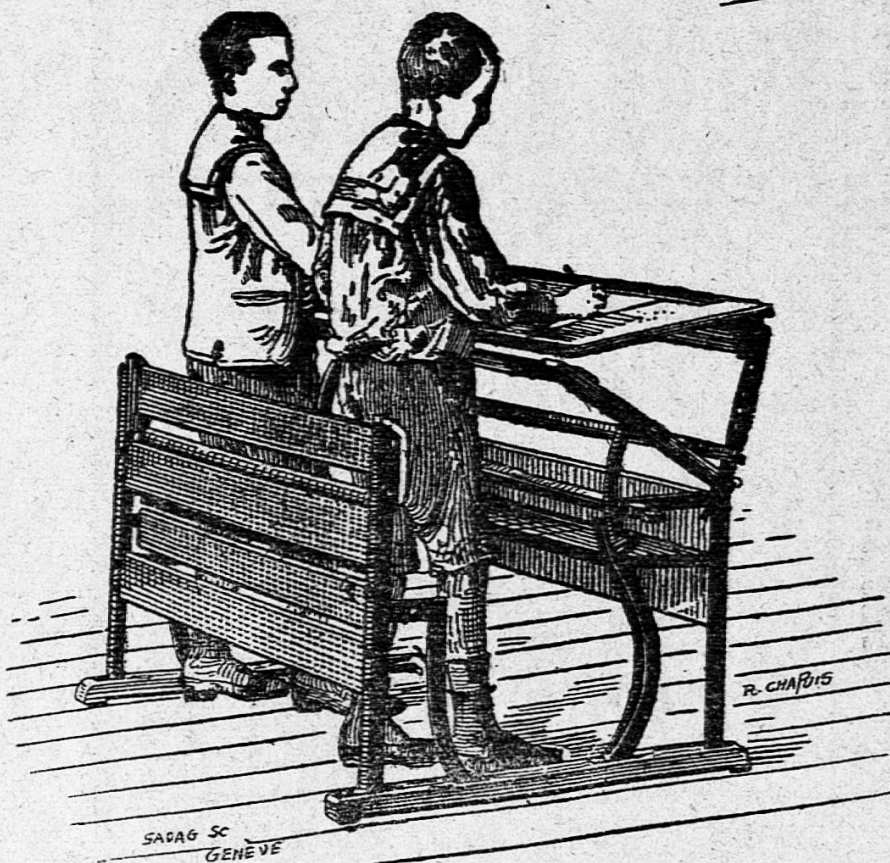
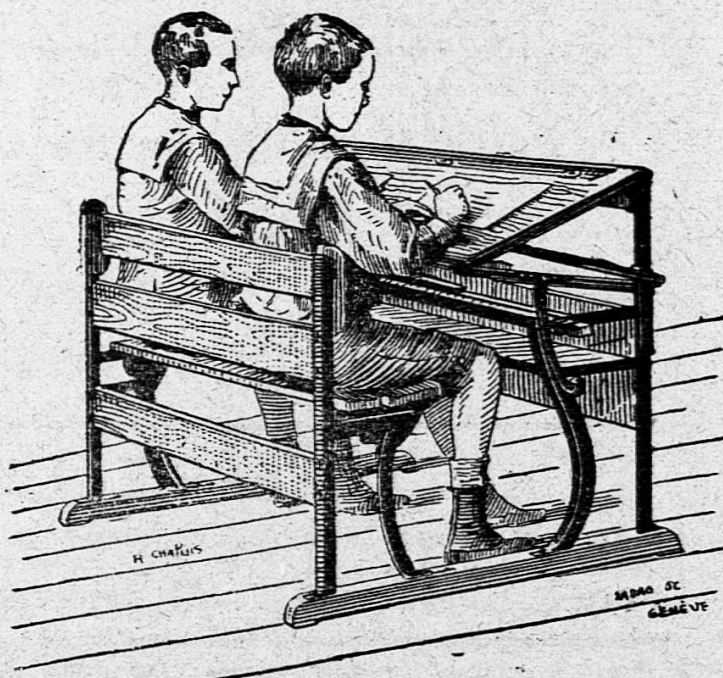
Maison
A. MAUCHAIN
GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Attestations et prospectus
à disposition.



Pupitre avec banc Pour Ecoles Primaires

Modèle n° 20
donnant toutes les hauteurs
et inclinaisons nécessaires
à l'étude.

Prix : fr. 35.—

PUPITRE AVEC BANC ou chaises.

Modèle n° 15 a
Travail assis et debout
et s'adaptant à toutes les tailles.

Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDE
par le Département
de l'Instruction publique
du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES
fixes et mobiles,
évitant les reflets.
SOLIDITÉ GARANTIE

PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE
et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

Localités vaudoises où notre matériel scolaire est en usage : Lau-
sanne, dans plusieurs établissements officiels d'Instruction ; Mon-
treux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavan-
ne, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully,
Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, etc.

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIEMENT FACILE

LES MACHINES A COUDRE



sont sans rivales
pour l'usage de la **famille** et de l'**atelier**.

Plus de **mille** modèles
s'adaptant à toutes les professions.

EXPOSITION INTERNATIONALE
GRAND PRIX
Milan 1906

Paris 1900
Grand Prix



Expositions
universelles



St-Louis 1904
7 Grands Prix

Paiements par petites sommes. — Machines confiées à l'essai.

COMPAGNIE SINGER

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre

LES SUCCÈS DU THÉÂTRE ROMAND

<i>J.-H. BLANC.</i> — Moille-Margot à la montagne, charge vaudoise en 3 actes. — 5 h., 3 f.	1.50	<i>GENEVAY, E.</i> — Sami et le Greffier à l'exposition de Milan, saynète en 3 actes. — 2 h., 1 f.	1.50
<i>BILLOD-MOREL, A.</i> — Ruse électorale, comédie en 1 acte. — 6 h.	1.—	<i>Pierre D'ANTAN.</i> — Le mariage de Jean-Pierre, saynète en 1 acte. — 2 h., 3 f.	1.—
— Fameux Poisson! comédie en 1 acte. — 7 h.	1.—	— Une fille à marier, comédie en 1 acte. — 3 h., 3 f.	1.—
<i>BLANC, M.</i> — Les maladresses d'un bel esprit, comédie en un acte. — 4 h., 1 f.	1.—	— L'héritage du cousin	1.50
— La valse de Lauterbach, vaudoiserie en 1 acte. — 7 h., 6 f.	1.—	— Le remède à Belet	1.25
<i>BORAIN, J.</i> — Ne laissez pas sortir le fou, comédie en 1 acte. 6 h.	1.—	— Parvenus	1.50
<i>LAMBERT, A.</i> — Trois soupirants, comédie en 1 acte. — 5 h., 3 f.	1.20	— Les ambitions de Fanchette, comédie vaudoise en 1 acte. — 3 h., 2 f.	1.50
— L'amour est de tout âge, pochade en 1 acte. — 3 h., 4 f..	1.—	— A la recherche d'une femme, comédie en 2 actes. — 4 h., 3 f.	1.50
— L'idée de Samuel, pièce villageoise en 1 acte. — 3 h., 5 f.	1.—	<i>P.-E. MAYOR.</i> — Les deux moulins, comédie en 3 actes, <i>pour enfants</i> , avec chœur. — 3 h., 3 f. et figur.	1.25
— Le calvaire d'un candidat, pièce en 1 acte, en prose. — 5 h., 3 f.	1.25	Partition, piano et chants (en location). — Partition des chœurs (rab. par quantité)...	.50
<i>ROTH DE MARKUS, A.</i> — O ma patrie, fantaisie patriotique vaudoise en 1 acte et 1 tableau, avec musique. — 2 h., 2 f... Musique (piano ou orchestre) et décors en location.	1.—	— Pour l'honneur, drame en 1 acte. — 3 f., 1 h.	1.—
<i>JUNG, Ch.</i> — Le testament, pièce vaudoise en un acte.	1.—	— Ces dames, comédie en 1 acte. — 3 f.	1.—
<i>GENEVAY, E.</i> — Un philanthrope malheureux, comédie-bouffe en un acte. — 5 h.	1.25	<i>PENARD, F.</i> — Un nouvel-an chez nous, comédie en 1 acte et 1 prologue.	1.—
— Une tante embarrassante, saynète en 1 acte. — 1 h., 2 f... 1.—	1.—	— Le mariage d'Aloïs, comédie-vaudeville (avec chants populaires) en 1 acte et 1 prologue.	1.25
		<i>RIBAU, Ad.</i> — Figures disparues, comédie en 1 acte. — 2 h., 2 f.	1.—
		— L'Alpe consolatrice, comédie en 3 actes. — 9 h., 7 f.	1.50

LIBRAIRIE DES SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET DRAMATIQUES et des Écoles, Pensionnats, Instituts, etc.

Comédies. — Drames. — Vaudevilles. — Monologues. — Dialogues. — Opérettes. — Saynètes et scènes comiques. — Duos et chansons comiques avec parlé. — Rondes. — Pantomimes. — Guignols. — Chœurs de circonstance pour distribution de prix, promotions, fêtes scolaires, etc., etc. — Chœurs d'enfants et de femmes. — Chœurs mixtes et chœurs d'hommes.

IMMENSE CHOIX

CHEZ **FOETISCH FRÈRES** (S.A.)

Magasin général de musique
LAUSANNE

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLIII ANNÉE — Nos 42.

LAUSANNE — 19 octobre 1907.



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



L'EXAMEN

de mon prix-courant illustré, contenant environ 450 différents genres et que j'expédie gratis et franco à chacun, vous persuadera que nulle part vous n'achetez les

Chaussures

aussi avantageusement et bonnes que chez moi. A prix modéré vous obtenez une chaussure garantie solide, seyant irréprochablement tout à fait selon vos exigences.

Ci bas un extrait de mon prix courant :

Souliers de travail pour hommes, solides, cloués	N° 40/48	Fr. 7.80
Bottines pour messieurs, hautes avec crochets, clouées	» 40/48	» 9.—
Souliers de dimanche pour messieurs, garnis	» 40/48	» 9.50
Souliers de dimanche pour dames, garnis	» 36/42	» 7.30
Souliers de semaine pour dames, solides, cloués	» 36/42	» 6.50
Souliers pour garçons et fillettes	» 26/29	» 4.30

H. Bruhlmann-Hoggenberger, Winterthur

CHANTS RELIGIEUX pour chœurs mixtes et chœurs d'hommes, publiés par la Commission musicale de l'Eglise nationale.

Fascicules de huit pages à 0 fr. 30 (à partir de vingt fascicules à 0 fr. 20).

Six fascicules parus (trois pour chœurs mixtes et trois pour chœurs d'hommes) contenant chacun six chœurs, pour les fêtes chrétiennes et diverses circonstances. S'adresser à M. BARBLAN, pasteur à Rances.



Edition - PAYOT & C^{IE} - Edition

Vient de paraître :

Un roman historique vaudois

SAMUEL CORNUT. *La Trompette de Marengo*. Fr. 3.50.

NOELLE ROGER. *Docteur Germaine*. Roman. Nouvelle édition. Fr. 3.50.

E.-J. MICHELET. *Essai sur l'histoire de Nicolas II*. In-16. Fr. 1.—.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE. *Paul et Virginie*. Edition pour la jeunesse. 1 vol. illustré de 5 gravures en couleurs. Fr. 1.25.

Dr MERMOD. *Hygiène de l'Oreille, de la Gorge et du Nez*. Petit in-16, toile souple. Fr. 1.50.

Premier volume de notre **Petite Bibliothèque d'hygiène**.



Edition - PAYOT & C^{ie} - Edition

Vient de paraître

Vient de paraître

COURS ÉLÉMENTAIRE D'HISTOIRE GÉNÉRALE

à l'usage de l'enseignement secondaire par

PAUL MAILLEFER

Docteur ès-lettres, Professeur à l'Université de Lausanne.

PREMIER VOLUME

HISTOIRE ANCIENNE ET HISTOIRE DU MOYEN AGE

Avec une Introduction préhistorique par M. Eugène Pittard, Dr ès-sciences
Professeur à Genève.

DEUXIÈME ÉDITION ENTIÈREMENT REVUE

Ouvrage recommandé par le Département de l'Instruction publique
du canton de Vaud.

Adopté par les Départements de l'Instruction publique
des cantons de Genève et Neuchâtel.

Illustré de 93 gravures.

LA REVUE

Organe du parti démocratique vaudois, fondée par Louis Ruchonnet, paraît à Lausanne tous les jours, sauf le dimanche, et parvient le jour même à presque tous les lecteurs de la Suisse romande. Renseignements complets sur la politique vaudoise, suisse et étrangère : feuilletons réputés ; correspondances de Berne, Paris, Neuchâtel, Valais, etc. Supplément littéraire avec illustrations : la **Revue du Dimanche**. Etat-civil de Lausanne. Places fédérales au concours. Cotes des Bourses et renseignements financiers. Service complet de dépêches. Articles agricoles spéciaux de MM. Chuard, conseiller national et Martinet, directeur, etc. La **Revue** est indispensable aux personnes voulant suivre le mouvement politique. — La réclamer dans tous les cafés et restaurants. On s'abonne en tout temps, dans les bureaux de poste, ou par carte postale à l'administration de la **REVUE**, place St-François, Lausanne. — Un an 12 francs. H 12 700 L

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 11, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL
Rue Colombière, 2, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

COQUELUCHE

Remède infailible
GUÉRISON EN QUELQUES JOURS. — Notice gratis.
Ecr. à M. LESCÈNE, 1^{er} Prix des Hôpitaux de Paris, à LIVAROT (Calvados)

P. BAILLOD & C^{IE}

Place Centrale. • LAUSANNE • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en métal, depuis fr. 6; argent, fr. 15; or, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise
10% au corps enseignant.

